



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE
VILLE DE NORMANDIN

AVIS PUBLIC

**CHANGEMENT D'HEURE
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL**

AVIS PUBLIC est donné qu'en raison de l'horaire estivale, les heures des séances ordinaires suivantes sont modifiées (Réf. : Article 320 de la *Loi sur les cités et villes*):

Séances annulées	Nouvelles heures
13 juin 2022 à 20 h	19 h
11 juillet 2022 à 20 h	19 h
15 août 2022 à 20 h	19 h

DONNÉ À NORMANDIN CE 30^E JOUR D'AOÛT 2021.

Lyne Groleau
Directrice générale et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Lyne Groleau, directrice générale et greffière de la ville de Normandin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Ville ainsi qu'affiché sur le babillard de l'hôtel de ville au 1048, rue Saint-Cyrille à Normandin, le 19 mai 2022, en vertu du règlement 532-2018 concernant la publication des avis publics adopté le 12 mars 2018.

En foi de quoi, je donne certificat ce 30^e jour du mois d'août 2021.

Lyne Groleau